



## POLITIQUE RELATIVE AUX RÈGLEMENTS DES EXAMENS - PROGRAMME D'ÉTUDES

L'Institut des CBV a des examens de cours dans son programme d'études. À cet égard, tenant compte de l'importance de l'équité et du maintien de normes scolaires élevées ainsi que la responsabilité de tous les étudiants inscrits (ci-après appelés collectivement « étudiants ») de respecter le code de déontologie de l'Institut des CBV, ce dernier a établi les règles et politiques suivantes relatives à la présentation aux examens :

1. L'Institut des CBV a adopté un code de déontologie qui stipule les principes essentiels et les normes de déontologie permanentes selon lesquels les étudiants sont censés s'acquitter de leurs responsabilités professionnelles et entretenir leurs relations avec les autres étudiants et les membres, les autres professionnels, l'Institut des CBV et le public. Les étudiants doivent se conduire en tout temps d'une manière qui maintient la bonne réputation et l'intégrité de la profession et de l'Institut des CBV ainsi que leur capacité à servir l'intérêt public. Les étudiants doivent se conformer au code de déontologie en tout temps.
2. Lors du passage à l'examen, les étudiants se comporteront d'une manière qui témoigne de leur professionnalisme et qui est légale, conforme au code de déontologie, civile, honnête et respectueuse.
3. Les étudiants passeront leurs examens en ligne via la plateforme de surveillance Honorlock. *Ils auront accès à l'examen dans un créneau horaire spécifique et à des dates d'examen préprogrammées.* L'examen de l'étudiant sera enregistré (vidéo et audio) et audité par Honorlock, puis récupéré et pourra être analysé par l'Institut des CBV, dans le seul but de garantir l'intégrité des examens. Les détails concernant le processus de rédaction et de soumission de l'examen en ligne figurent dans le document Guide de rédaction de l'examen surveillé<sup>1</sup>. Le coût de la rédaction en ligne est inclus dans les frais de cours de l'étudiant.

---

<sup>1</sup> Le document se trouve sur la page Moodle de chaque cours.

4. Les étudiants passeront leurs examens dans une salle d'examen (c'est-à-dire un lieu) de leur choix. Il incombe à l'étudiant de sécuriser sa propre salle d'examen qui répond aux exigences suivantes :
  - a. Le créneau horaire de l'examen sera fourni à l'heure normale de l'Est (HNE) pour les étudiants nord-américains, tandis que les examens des étudiants internationaux seront programmés en fonction de leurs fuseaux horaires respectifs.
  - b. L'emplacement est un espace privé (de préférence dans une pièce avec une porte fermée), exempt de distractions et exempt de tout ce qui pourrait être considéré comme une aide à l'étudiant (par exemple, des livres, des papiers, etc.). Si l'étudiant n'est pas en mesure d'obtenir une salle dont la porte est fermée, il doit s'asseoir en tournant le dos à l'entrée de la salle, de sorte que sa caméra Web soit dirigée vers l'étudiant et vers l'entrée de la salle.
  
5. Les étudiants passeront l'examen au moyen d'un ordinateur de bureau ou d'un ordinateur portable (qui a accès à Internet), obtenu par l'étudiant. Les étudiants sont tenus de s'assurer que l'ordinateur utilisé pour passer l'examen fonctionne correctement avant de passer leur examen. L'Institut des CBV ne prendra pas de dispositions d'examen pour l'étudiant en cas de problèmes techniques. Il incombe à l'étudiant d'obtenir un ordinateur qui répond aux exigences suivantes<sup>2</sup> :
  - a. Les tablettes, les Chromebooks et les téléphones cellulaires ne répondent pas aux exigences de Honorlock. Si un étudiant qui utilise un ordinateur portable souhaite utiliser également un moniteur externe, son ordinateur portable doit être fermé en tout temps, et celui-ci doit également avoir une caméra Web externe.
  - b. Une caméra Web, des haut-parleurs et un microphone (intégrés ou externes),
  - c. Une connexion à un réseau dont le débit Internet est suffisant : vitesse de téléchargement d'au moins 2 Mb/s et vitesse de téléversement d'au moins 2 Mb/s (les connexions aux points d'accès ne sont pas recommandées). Les étudiants peuvent tester leur vitesse de connexion sur [www.speedtest.net](http://www.speedtest.net),
  - d. Système d'exploitation : **Utilisateurs de PC** : Windows 10 ou version ultérieure (les machines Windows en mode 10 S ne sont pas prises en charge);  
**Utilisateurs de Mac** : Mac OS 10.14 ou version ultérieure,
  - e. Version la plus récente du navigateur Internet Google Chrome (120+) avec le bloqueur de fenêtres contextuelles désactivé pour la durée de l'examen,
  - f. Microsoft Excel (ou un programme capable d'ouvrir et d'exporter des fichiers .xlsx)
  - g. Microsoft Word (ou un programme capable d'ouvrir et d'exporter des fichiers .docx), et
  - h. Adobe Acrobat Reader.

---

<sup>2</sup> Si les étudiants ont des questions ou des préoccupations concernant la configuration requise, ils peuvent envoyer un courriel à [support@honorlock.com](mailto:support@honorlock.com) ou visitez <https://honorlock.com/support/>.

Les étudiants qui décident d'utiliser un ordinateur professionnel doivent effectuer un test pratique avant de passer leur examen pour s'assurer qu'ils sont capables d'ajouter l'extension Honorlock Chrome et de télécharger et d'enregistrer les fichiers d'examen sur leur ordinateur professionnel.

6. Les étudiants peuvent avoir les objets suivants dans la salle d'examen pendant qu'ils passent l'examen :
  - a. Un ordinateur de bureau ou un ordinateur portable,
  - b. Un moniteur au total. Si un étudiant qui utilise un ordinateur portable souhaite utiliser également un moniteur externe, l'ordinateur de l'étudiant doit être fermé en tout temps, et celui-ci doit également avoir une caméra Web externe;
  - c. Un clavier externe. Un étudiant qui passe l'examen sur un ordinateur portable peut utiliser un clavier externe;
  - d. Une souris externe. Un étudiant qui passe l'examen sur un ordinateur portable peut utiliser une souris externe;
  - e. Stylos, crayons et surligneurs,
  - f. Trois feuilles volantes de papier vierge pour prendre des notes, à condition qu'il s'agisse de papier blanc de format 8 ½ sur 11 (c.-à-d. papier pour imprimante);
  - g. Des boissons non alcoolisées et de la nourriture;
  - h. Bouchons d'oreille en mousse ou en silicone (les oreillettes avec fonction audio ne sont pas autorisées);
  - i. Des calculatrices, à condition qu'elles ne fassent pas de bruit, que leur écran affiche une ou deux lignes de données et qu'elles n'aient pas de mémorisation alpha. (Remarque : Cela signifie que toutes les calculatrices qui comportent un bouton alpha ne seront pas autorisées.) Une calculatrice qui ne répond pas aux normes ci-dessus ne pourra pas être utilisée;
  - j. Un téléphone mobile – posé à l'envers, réglé sur vibrations pour les appels téléphoniques seulement;
  - k. UNE copie imprimée du support relatif aux questions de l'examen, imprimée à partir de Moodle (voir le guide de rédaction de l'examen surveillé pour plus de détails).
7. Les étudiants doivent rester visibles devant la caméra pendant l'impression de l'examen et terminer le processus rapidement (voir le guide de rédaction de l'examen surveillé pour plus de détails).
8. Si l'imprimante se trouve à l'extérieur de la salle dans laquelle l'étudiant passe l'examen, l'étudiant doit transporter l'ordinateur portable avec la caméra Web fixée pendant qu'il ramasse le document. Le temps passé par l'étudiant à imprimer et à récupérer le support relatif aux questions d'examen n'est pas inclus dans le temps dont dispose l'étudiant pour passer l'examen.
9. Les étudiants ne sont pas autorisés à avoir les objets suivants sur la surface à écrire ou sur leur personne pendant qu'ils passent l'examen :

- a. Des accessoires informatiques sans fil (c.-à-d. Bluetooth) autres que ceux qui sont indiqués ci-dessus, ou
  - b. Des supports électroniques, comme des clés USB;
10. Tous les sacs, papiers, livres et effets personnels doivent être conservés en tout temps hors de la vue du candidat.
11. Tous les téléphones mobiles, les appareils de communication ou autres appareils multimédias doivent être posés à l'envers, et doivent être allumés pour pouvoir vibrer et recevoir uniquement des appels téléphoniques de l'équipe de soutien à l'examen.
12. Les étudiants ont 2 heures et 30 minutes (3 heures pour le niveau IV) pour compléter leur examen. La période d'examen commence une fois que l'examen est imprimé (s'il est imprimé), et au premier des moments suivants : 1) l'étudiant commence à lire/écrire, ou 2) l'étudiant active son chronomètre. Les étudiants disposeront de 5 minutes supplémentaires pour télécharger, imprimer et téléverser leur examen sur Moodle. Ce temps supplémentaire est strictement réservé à ces tâches et ne prolonge pas le temps d'écriture de l'examen.

Après 2 heures et 35 minutes (3 heures et 5 minutes pour le niveau IV), Moodle ne permettra pas à l'étudiant de télécharger son examen. Si un étudiant a besoin de plus de 5 minutes en raison de problèmes techniques, l'étudiant doit envoyer son examen par courrier électronique à [education@cbvinstitute.com](mailto:education@cbvinstitute.com). Toutes les soumissions par courrier électronique seront examinées pour la durée pendant laquelle l'étudiant a passé son examen. L'Institut des CBV examinera les fichiers vidéo et les horodatages dans Moodle, Honorlock et les fichiers de réponses des étudiants pour s'assurer de leur cohérence. Il est de la responsabilité de l'étudiant de surveiller et de suivre son propre temps et de s'assurer du respect de la limite de temps d'examen allouée. Les étudiants ne doivent pas compter sur les surveillants Honorlock pour contrôler la durée de leur examen ou pour les éclairer sur le temps d'examen restant. En outre, le fait de demander à un surveillant l'autorisation de prolonger le temps de l'examen ne dispense pas les étudiants de surveiller et de suivre leur propre temps pour s'assurer qu'ils respectent la limite de temps allouée à l'examen. S'il est établi par l'Institut que l'étudiant a rédigé son examen pendant une durée supérieure à celle prescrite, l'examen sera disqualifié et l'étudiant recevra la note zéro (0). En outre, l'étudiant ne pourra pas bénéficier d'un remboursement ou d'une réduction des frais de cours pour les sessions suivantes.

13. Après avoir terminé les vérifications d'identité et d'environnement, Honorlock invitera l'étudiant à partager son écran. La plateforme de surveillance d'Honorlock sera active pendant tout l'examen et enregistrera votre caméra Web, votre activité sur l'écran et votre audio. Les étudiants doivent communiquer avec l'assistance Honorlock exclusivement via le chat en ligne ou par le courrier électronique de Honorlock, qui sont fournis dans le guide de rédaction de l'examen surveillé, disponible sur Moodle.

14. Tous les examens se déroulent sans consultation de documents, et il est interdit d'utiliser des documents de référence autres que ceux qui sont fournis dans le document des questions de l'examen.
15. Les étudiants n'ont pas besoin de permission pour quitter la zone d'examen pour aller aux toilettes. La pause toilettes ne doit pas dépasser 5 minutes et est comprise dans la durée de l'examen (c'est-à-dire qu'aucun temps supplémentaire ne sera ajouté à la durée de l'examen pour une pause toilettes). L'étudiant doit laisser tous ses effets personnels dans la salle d'examen pendant qu'il va aux toilettes. Les absences de la salle qui dépassent 5 minutes seront enregistrées et signalées par Honorlock. Plus d'une absence de la salle sera enregistrée et signalée par Honorlock.
16. Honorlock peut également signaler des activités suspectes, telles que sortir du cadre ou détourner fréquemment le regard.
17. Les étudiants doivent rester à portée de vue de leur caméra Web et éviter tout comportement qui pourrait être signalé comme suspect. Contactez **l'assistance par chat** Honorlock via l'option de **chat en direct** de la **barre d'outils Honorlock** si vous rencontrez des difficultés techniques ou envoyez un courriel à [support@honorlock.com](mailto:support@honorlock.com).
18. Si un étudiant est déconnecté de l'Internet pendant qu'il passe son examen, la barre d'outils Honorlock en bas disparaîtra. Une fois que l'étudiant est conscient qu'il est déconnecté de l'Internet, l'étudiant ne doit pas continuer à passer son examen. Une fois que l'étudiant est reconnecté à Internet et rétablit sa connexion caméra Web et microphone avec Honorlock, l'étudiant peut recommencer à passer son examen. L'étudiant disposera d'un délai supplémentaire égal au temps perdu pendant la déconnexion, jusqu'à concurrence de trente minutes. La durée de la déconnexion de l'étudiant et le travail effectué par l'étudiant jusqu'au moment de la déconnexion seront enregistrés par Honorlock. Si l'étudiant ne peut pas se reconnecter à Internet et rétablir sa connexion caméra Web et microphone avec Honorlock dans les 30 minutes suivant la perte de sa connexion Internet, l'étudiant doit contacter l'Institut des CBV immédiatement à [education@cbvinstitute.com](mailto:education@cbvinstitute.com). L'Institut des CBV peut, à sa seule discrétion, annuler l'examen de l'étudiant, et ce dernier ne pourra pas passer son examen pendant le trimestre actuel.
19. Si l'écran d'un étudiant se déconnecte pendant l'examen, l'étudiant doit arrêter d'écrire et se connecter à l'assistance Honorlock pour résoudre le problème. Un étudiant qui soumet un examen pour lequel le partage d'écran n'est pas activé, quelle que soit la partie de l'examen, ne verra pas son examen corrigé.
20. En cas de violation potentielle à l'une ou à l'autre des règles ci-dessus (ou à toute autre règle communiquée par l'Institut des CBV ou par Honorlock) au cours du passage de l'examen, Honorlock signalera l'incident pour vérification par l'Institut des CBV et l'Université York, et l'étudiant sera autorisé à poursuivre le passage à l'examen.

21. Honorlock fournira à l'Institut des CBV et à l'Université York un sommaire des violations potentielles, qui comprendra un enregistrement vidéo et audio horodaté de l'étudiant en train de passer son examen, uniquement pour permettre à l'Institut des CBV et à l'Université York d'examiner cet enregistrement pour déterminer si l'étudiant a enfreint le présent règlement des examens ou s'il a triché.
22. Tout étudiant qui, à la seule discrétion du président-directeur général de l'Institut des CBV, est considéré comme ayant enfreint le code de déontologie de l'Institut des CBV ou comme ayant enfreint ces règles :
  - a. Peut voir son examen disqualifié par le président-directeur général, ou
  - b. Le président-directeur général peut déposer une plainte contre lui auprès du comité de déontologie et de discipline de l'Institut.

Une telle violation ou un tel acte est pris en compte dans l'examen d'une demande d'adhésion à l'Institut des CBV de l'étudiant en question.

23. L'Institut des CBV décline toute responsabilité pour les problèmes découlant de perturbations causées par des tiers et n'est pas responsable des dommages résultant d'événements indépendants de sa volonté, y compris les défaillances de la technologie de tiers ou les dysfonctionnements de l'équipement d'un étudiant inscrit, les problèmes d'Internet ou les actions de pirates informatiques.

Conseil d'administration  
**27 février 2025**